

**DEPARTEMENT  
DE  
SAONE-et-LOIRE**

Arrondissement de  
**MACON**

Canton de  
**Mâcon-Centre**

**OBJET  
de la délibération:**

**Schéma de mobilités  
actives – Approbation du  
rendu final de l'étude  
réalisée par le cabinet  
ALKHOS**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

Présents à la séance :

**22**

Suffrages exprimés :

**27**

Le Conseil a été  
convoqué le :  
**18 novembre 2025**

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
le 25 novembre 2025

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

**Séance du : VINGT-QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ  
(24 NOVEMBRE 2025)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, GAUDILLERE David, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, MONNERY Maguy, MONTEIX Anne, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, VOISIN Laurent.

Etaient excusés : CASTEIL Katia est excusée et donne pouvoir à Mme le Maire, CHERCHI Mickael est excusé et donne pouvoir à GAGNEAU Claudine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, PETIT Jean-Pierre est excusé et donne pouvoir à JETON-DESROCHES Béatrice, RACINNE Christiane est excusée et donner pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien ; GARLET Teddy.

Rapporteur : Sylvain RENAUD

**EXPOSE**

L'ambition de la commune est de promouvoir les déplacements doux (marche et vélo) en renforçant les aménagements (signalétique spécifique, cheminement dédié, équipements, etc.) et en développant davantage les mobilités actives. L'objectif final est la réappropriation de l'espace urbain par des « citoyens écomobiles », et le partage des usages.

La commune a souhaité se doter d'un « schéma directeur de mobilité piétonne et vélo » pour réaliser un état des lieux, prévoir les améliorations nécessaires et chiffrer les aménagements manquants pour favoriser les itinéraires en mobilités actives (vélo et piéton) reliant notamment les îlots scolaires / bâtiments communaux à vocation sportive ou dédiés aux services publics ou à la centralité commerçante.

En effet, depuis 2020, la collectivité s'est fixée comme objectif premier de développer les mesures liées à l'amélioration du cadre de vie en priorisant les actions dédiées à l'environnement, au développement durable.

Chacun des projets de la ville est mené en concertation et fait l'objet de réunion de proximité.

La municipalité vise :

- la réduction du trafic automobile en favorisant les modes de transport alternatifs.
- la conservation du caractère « ville à la campagne » avec un cadre de vie apaisé et une sécurité dans les déplacements.

Ainsi, la commune a déposé un dossier de candidature à l'appel à projet de l'ADEME « Marche du quotidien » en juin 2023 afin d'obtenir un cofinancement de l'étude, sur sa

partie « déplacements piétons ». Suite à l'obtention de cette subvention, la commune a mandaté le cabinet ALKHOS, en mars 2024, pour réaliser un schéma de mobilités actives (marche et vélo) comprenant :

- réalisation d'un diagnostic de la commune,
- élaboration de scénarii,
- chiffrage du plan d'actions.

Ainsi, il sera demandé au conseil municipal d'approuver le rendu final de l'étude.

### **Délibération**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le rendu final de l'étude réalisée par le cabinet ALKHOS, annexé à la présente délibération ;

**VU** l'avis du COPIL réuni le 14 octobre 2025 ;

**VU** l'avis favorable des commissions réunies le 12 novembre 2025 ;

Le rapporteur entendu,

### **Le CONSEIL MUNICIPAL**

Après interventions de Mme JETON DESROCHES, M. LOPEZ et M. VOISIN, Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue, moins 4 oppositions (Mme JETON-DESROCHES et M. PETIT, M. LOPEZ et Mme RACINNE),

**APPROUVE** le rendu final du schéma de mobilités actives (marche et vélo) annexé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

